

DEMANDE DE CAS PAR CAS

Demande de compléments en date du 08 juin 2026



4 NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET

DANS LE CADRE DE L'ÉLECTRIFICATION DES USAGES DÉCOULANT DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE, PRÉCISER LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU BÂTIMENT (UTILISATION DE GAZ, ÉLECTRICITÉ, GÉOTHERMIE POUR LES ÉQUIPEMENTS, MODE DE CHAUFFAGE, REFROIDISSEMENT...);

Il n'est pas prévu de relier le bâtiment au réseau de gaz de ville ni à un système de géothermie.

Afin de limiter la consommation électrique du bâtiment plusieurs solutions techniques sont mise en place :

1 L'éclairage sera réalisé par l'utilisation exclusive de LED à faible consommation (maximum de lumière, minimum de chaleur dégagée) associé à une gestion intelligente : Des capteurs coupent l'éclairage dans les zones vides (détection d'occupation) et ajustent la puissance des lampes en temps réel selon les apports du soleil (gradation selon la lumière du jour). Ainsi la gestion de l'éclairage est optimisée.

2 Le bâtiment sera chauffé et refroidie par un système de pompe à chaleur (PAC) : Elle puise les calories gratuites dans l'environnement (air ou sol) en utilisant une électricité largement décarbonée. Son rendement est exceptionnel (1 kWh consommé = 3 à 4 kWh d'énergie thermique restituée).

Vecteur Air Soufflé : L'énergie est diffusée rapidement par un réseau de gaines d'air. Ce système à très faible inertie permet d'ajuster la température instantanément et se couple parfaitement avec le réseau de ventilation.

3 Le projet prévoit la mise en place d'une VMC double flux. C'est le cœur de la sobriété thermique, évitant de gaspiller l'énergie en renouvelant l'air. En hiver, l'air chaud extrait du bâtiment croise (sans se mélanger) l'air neuf glacial extérieur. Il lui transmet jusqu'à 90 % de ses calories. L'air neuf entre donc déjà préchauffé. La nuit, en été, le système contourne l'échangeur pour introduire l'air frais extérieur directement, refroidissant gratuitement le bâtiment.

Ainsi, toutes ces solutions techniques assemblées, permettent de rendre ce bâtiment économe en énergie pour son fonctionnement.

PRECISER LES RAISONS QUI ONT CONDUIT A NE PAS INSTALLER SUR LE TOIT DU BATIMENT ET SUR LES PARKINGS DES EQUIPEMENTS SOLAIRES ;

PRECISER SI LES EAUX PLUVIALES COLLECTEES FONT L'OBJET D'UNE VALORISATION DANS LE CADRE DES ESPACES VERTS OU DANS LE FONCTIONNEMENT DU BATIMENT

Pour l'instant rien n'est prévu en ce sens. Une réflexion peut être faite pour avoir un ajout d'une possible cuve de rétention pour le potager.